



GHLIN

20 et 21 AOÛT 2011

HIPPODROME DE WALLONIE

Règlement

CONCOURS D'ELEVAGE OPEN DE CHEVAUX DE SPORT

CHAMPIONNAT OPEN DE WALLONIE DES FOALS

CHAMPIONNAT OPEN DE WALLONIE DE SAUT EN LIBERTE DES CHEVAUX DE 2 et 3 ANS

1. L'AHECS organise à GHLIN dans le Manège de l'Hippodrome de Wallonie, son *Concours d'Élevage Open de Chevaux de Sport*, ouvert aux chevaux et poulains inscrits dans un stud-book : le samedi 20 août 2011, *Championnat Open de Wallonie de Saut en Liberté des Chevaux de 2 ans et de 3 ans*, ainsi que des *épreuves de Modèle et allures pour chevaux de 1, 2 et 3 ans* et le dimanche 21 août 2011, le *Championnat Open de Wallonie des Foals*.
2. Les engagements s'effectuent exclusivement en ligne sur le site www.ahecs.be jusqu'au dimanche 7 août 2011. Passé cette date, aucun engagement ne sera accepté.
3. L'engagement d'un cheval ou d'un poulain dans une épreuve de modèle et allures ou de saut en liberté coûte 25 € par épreuve. Dès que le cheval a été inscrit au concours par le site web de l'AHECS, le montant des engagements est dû au grand comptant. En cas de paiement la semaine précédant le concours, il est obligatoire de se munir de la preuve du paiement pour pouvoir la présenter. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence du cheval ou du poulain pour aucune raison.
4. La réservation des boxes est obligatoire à cause de leur nombre limité et s'effectue exclusivement par internet sur www.ahecs.be : pas de réservation, pas de box ! Le montant de la location d'un box est de 25 € par jour, payable au grand comptant dès l'inscription sur internet. Aucun remboursement ne sera effectué si le box n'a pas été utilisé.
5. Tous les paiements doivent être effectués sur le compte bancaire de l'AHECS : 001-4258916-13, avec en communication : INS-n°... + le nom du cheval + ... box(es).
6. L'AHECS refusera toute inscription pour défaut de paiement, non-respect des règlements, ...
7. Les listes de départ seront établies dans l'ordre inverse des inscriptions pour les chevaux de 1, 2 et 3 ans, et d'après l'ordre de naissance, du plus jeune au plus vieux, selon l'option obstacle ou l'option dressage pour les poulains.
8. Chaque propriétaire doit confirmer sa participation avant le début de l'épreuve au secrétariat du concours.
9. Les présentateurs doivent strictement respecter l'ordre de départ des épreuves de saut en liberté, en sachant que l'ordre de départ d'une épreuve de saut en liberté prime toujours sur l'ordre de départ d'une épreuve de modèle et allures. En cas d'arrivée tardive en piste A pour le saut en liberté, les retardataires pourront se voir refuser l'entrée en piste et donc la participation à l'épreuve de saut en liberté sur décision de l'organisation.

Association Hennuyère des Éleveurs de Chevaux de Sport - AHECS asbl

Siège social : Route d'Ath, 124 à 7050 JURBISE

001-4258916-13 - de l'étranger : BE08 0014 2589 1613 (code BIC : GEBABEBB)

www.ahecs.be - info@ahecs.be - Tél. /fax : 065-218569

10. Le présentateur peut être suivi d'un accompagnateur : ils seront en tenue blanche, en tenue de ville correcte ou vêtus aux couleurs d'un stud-book ou d'une association d'éleveurs et d'un pantalon blanc.
11. Les décisions des membres du jury sont sans appel : ils jugent séparément les chevaux et affichent immédiatement leurs points. Pour le Saut en liberté, ils attribuent deux notes sur 20 points : 1° la technique/le style 2° la puissance/le galop. Pour le Modèle et allures, le modèle se jugera en main et les allures en liberté. Ils attribuent deux notes sur 20 points : 1° le modèle, l'impression générale 2° les allures : pas, trot et galop.
12. Le jury se réserve le droit d'interrompre la présentation d'un cheval, si elle se révèle dangereuse pour le cheval lui-même ou pour les personnes ainsi que pour toute raison qu'il juge utile (boiterie, préparation manifestement excessive, ...). Les chevaux présentés auront été, au préalable, manipulés, éduqués et entraînés au saut en liberté.
13. Les protections aux postérieurs (guêtres, protège-boulets, ...) sont interdites.
14. Les propriétaires prendront avec eux les papiers originaux des chevaux (livret du stud-book et feuille CBC). Les chevaux seront en ordre de vaccination contre la grippe et munis d'une puce électronique d'identification. En outre, ils seront présentés dans un parfait état de santé et de propreté, la crinière tressée.
15. Le 1^{er} quart des chevaux présents dans l'épreuve est classé. Il y aura partage entre les ex-æquo. Des plaques d'écurie sont offertes aux 3 premiers ainsi que des prix en nature pour les classés. Le tirage au sort des saillies offertes sera effectué durant le concours entre les participants.
16. Le propriétaire doit être en règle d'assurance R.C. La présence et la participation au concours sont entièrement à ses risques. Les chevaux dans les boxes restent sous la garde et la responsabilité des propriétaires. En aucun cas, les membres de l'organisation : comité organisateur, juges, hommes de piste, aidants... ne pourront être tenus responsables en cas d'accident et/ou de dommage.
17. Chaque propriétaire marque son accord avec le présent règlement par le fait même de son inscription et a fortiori de sa participation au concours.
18. Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, la décision de l'organisation prévaudra.



Association Hennuyère des Éleveurs de Chevaux de Sport - AHECS asbl

Siège social : Route d'Ath, 124 à 7050 JURBISE

001-4258916-13 - de l'étranger : BE08 0014 2589 1613 (code BIC : GEBABEBB)

www.ahecs.be - info@ahecs.be - Tél. /fax : 065-218569